TerrAcademy · Module 03 · Niveau débutant

Le plan simple de gestion

La feuille de route de votre forêt

Ce qu'il faut retenir

Maison TerraGree
TerraGree Forêt

Les mots du plan simple de gestion

1 Le plan simple de gestion

Document qui fixe, pour dix à vingt ans, les coupes et les travaux de votre forêt.

2 L'agrément

Décision du CRPF qui valide le plan simple de gestion.

3 Le peuplement

Ensemble d'arbres semblables : essence, âge, structure.

4 Le programme de coupes et travaux

Partie du plan qui dit quelles coupes et quels travaux faire, où et quand.

5 L'avenant

Modification d'un plan simple de gestion déjà agréé.

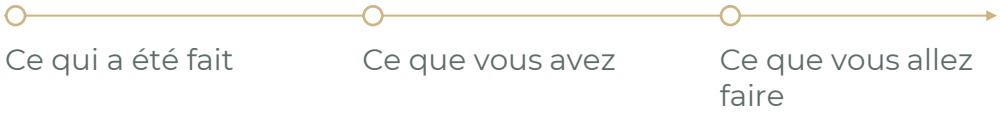
6 Les garanties de gestion durable

Reconnaissance qui ouvre l'accès aux régimes fiscaux forestiers.

Étape 1 · Hier, aujourd'hui, demain

Le plan simple de gestion dit ce qui a été fait, ce que vous avez et ce que vous allez faire.

Le carnet d'entretien d'une voiture dit les révisions faites et celles à venir. Le garagiste qui le lit sait où il en est.



À retenir

Le plan est la mémoire écrite de votre forêt.

Si vous changez de gestionnaire, le nouveau reprend le fil sans repartir de zéro.

TerrAcademy

Étape 2 · C'est vous qui décidez

20

ans au plus : c'est vous qui fixez la durée du plan, entre dix et vingt ans.

1

Vos objectifs

La loi les inscrit dans le plan : ce sont ceux que vous assignez à votre forêt.

2

En forêt, avec vous

Produire, transmettre, chasser, se promener, garder un paysage : il n'y a pas de mauvaise réponse.

3

Le rôle du gestionnaire

Il écoute et met vos choix en action. Ni sa doctrine ni ses préférences ne décident.

Étape 3 · Ce que la forêt rend possible

1

L'inventaire

Il mesure ce que vous avez, arbre par arbre ou placette par placette.

2

La carte des peuplements

Elle situe chaque peuplement, parcelle par parcelle.

3

Ce qui est possible

Le sol, l'eau et l'altitude disent ce que votre forêt peut produire.

Si la carte des peuplements n'existe pas, faites-la faire : tout le plan en dépend.

Étape 4 · Ce que vous gagnez, ce que vous dépensez

Les récoltes



Le tableau des récoltes : ce que vous prévoyez de récolter, année par année.

Les recettes prévues

Les dépenses



Le tableau des dépenses, ou plutôt des investissements : ils préparent les récoltes de demain.

Ce que vous investissez

Quatre ans



La souplesse : une coupe prévue peut être avancée ou retardée de quatre ans au plus.

Le bon moment

Les deux tableaux se répondent : la récolte finance l'investissement. Le bois devient une matière première dont vous maîtrisez le moment de la vente.

Étape 5 · Un document agréé qui vous protège

Sans formalité	Les coupes inscrites au plan agréé se font sans formalité particulière.
Des garanties	Le plan agréé apporte des garanties de gestion durable, qui ouvrent les régimes fiscaux.
Un plan vivant	Un avenant ou un nouveau plan à tout moment ; d'ici là, le plan en vigueur s'applique.
Sans plan	Chaque coupe doit être autorisée au préalable, et ce régime suit la forêt en cas de vente.

Étape 6 · Notre méthode, de vous à nous

Ce que nous faisons

- Venir en forêt avec vous et vous demander comment vous la voyez
- Partir d'un inventaire et d'une carte des peuplements justes
- Écrire ce que vous souhaitez, dans ce que la forêt permet et ce que la loi autorise
- Traduire le programme de coupes et travaux en un tableau des récoltes et un tableau des dépenses

Le plan de tiroir ne dit pas

- Ce que le propriétaire voulait vraiment
- Combien il prévoit de récolter et de dépenser, et quand
- Ce qui a changé depuis son agrément
- Ce qui fait l'âme de sa forêt

Vos cinq réflexes

1. Chercher votre plan simple de gestion et noter sa date de fin
2. Écrire ce que vous attendez de votre forêt, et classer vos souhaits
3. Demander la carte des peuplements, et la faire faire si elle n'existe pas
4. Demander le tableau des récoltes et le tableau des dépenses, année par année
5. Préparer le renouvellement du plan au moins un an avant sa fin

TerrAcademy

Ce qu'il faut retenir

1. Le plan simple de gestion dit ce qui a été fait, ce que vous avez et ce que vous allez faire, pour dix à vingt ans.
2. Ce sont vos objectifs qui le guident : le gestionnaire écoute et met en action.
3. Il part d'une carte des peuplements juste, car tout n'est pas possible en forêt.
4. Le programme de coupes et travaux, traduit en tableau des récoltes et des dépenses, vous dit où vous allez.
5. Agréé par le CRPF, il vous laisse couper sans formalité, apporte des garanties de gestion durable et se modifie par avenant.

Écrire avant d'agir.

Sources : Code forestier, articles L124-1, L312-1 à L312-5, L312-9, R312-4 et R312-10, versions en vigueur consultées le 22 novembre 2026.